



*L'environnement  
que je choisis...*

**FRONTENAC**

## PROVINCE DE QUÉBEC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

#### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Bruno Turmel, Directeur Général et Secrétaire-Trésorier de la susdite municipalité,

**QUE :**

#### **MODIFICATION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance du 6 octobre doit être déplacée.

**En conséquence, il est proposé par Mme Bianca Boulanger, appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents,** que déplace la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 6 octobre au 13 octobre 2020.

**QU'**un avis public du contenu de la présente résolution soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

**DONNÉ** au 2430 rue St-Jean, Frontenac, ce dix-septième jour du mois de septembre de l'an deux vingt.

Bruno Turmel,  
Directeur Général et  
Secrétaire-Trésorier